



PROCES-VERBAL

Séance de constitution du Conseil général

Date et lieu : 5 mai 2021, 19h30, salle communale

Conseil général

Présents : 30 Conseillers généraux

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger.

Conseil communal

Présents : M. Noam Rey, Syndic, Mmes Alexandra Clerc et Patricia Gremaud, MM. Alain Heimo, Sébastien Meyer, Emmanuel Romanens, Dominique Ropraz, Cédric Seydoux et Patrick Telfser.

Secrétaire du Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge M. Daniel Bovigny
2. Désignation des 4 scrutateurs/trices du bureau provisoire
3. Election du bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la président/e pour une année
 - b) Election du/de la vice-président/e pour une année
 - c) Election des scrutateurs/trices
 - Désignation du nombre de scrutateurs/trices
 - Election des scrutateurs/trices pour la législature
 - d) Election des scrutateurs/trices suppléants/es
 - Désignation du nombre de scrutateurs/trices suppléants/es
 - Election des scrutateurs/trices suppléants/es pour la législature
4. Prise de fonction du bureau du Conseil général
5. Election des commissions permanentes
 - a) Election des membres de la commission financière
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
 - b) Election des membres de la commission d'aménagement

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

- Désignation du nombre de membres
- Election des membres pour la législature
- c) Election des membres de la commission de naturalisation
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
- 6. Election des commissions non permanentes
 - a) Election des membres de la commission de l'énergie
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
 - b) Election des membres de la commission Vuadens demain
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
 - c) Election des membres du Fonds Louis Guigoz
 - Désignation du nombre de membres
 - Election des membres pour la législature
- 7. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de Fr. 250'000.—.
- 8. Dates des séances du Conseil général pour la période 2021-2026
- 9. Divers

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge M. Daniel Bovigny

En guise de préambule à cette séance constitutive, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, au personnel de l'administration présent ainsi qu'à la presse, qui n'est pas là pour l'instant (le journal "La Liberté" s'est excusée) que je remercie de refléter avec fidélité nos débats, comme d'habitude. Malheureusement la séance, une fois de plus, n'a pas pu être ouverte au public.

Avant d'ouvrir officiellement cette séance constitutive, je vous transmets quelques informations importantes pour la bonne marche de la soirée (les anciens connaissent) :

- Les séances du Conseil général sont enregistrées par la secrétaire pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'utilisation des micros est obligatoire pour les interventions. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le port du masque est obligatoire, sauf lors de la prise de parole, il y a deux micros à disposition.
Les noms des personnes proposées pour chaque élection étant connus, le président en donnera lecture sans passer la parole aux groupes et partis.
- Chaque conseiller a reçu 3 cartons de couleurs pour les votations :
 - si vous acceptez une votation, vous levez le carton vert,
 - si vous refusez une votation, vous levez le carton rouge,
 - si vous ne voulez pas vous prononcer sur une votation, vous levez le carton blanc.
- Le vouvoiement est de rigueur durant les séances. De plus, afin de faciliter les expressions, le masculin est adopté et n'a aucune intention discriminatoire.

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

Liste des présences

Avant cette séance, le bureau n'a reçu aucune excuse. M. Daniel Bovigny procède à l'appel nominal des conseillers, par ordre alphabétique.

Résultats : 30 membres présents; le quorum est atteint. Le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16.

Le Conseil général sera constitué pour cette législature de 5 groupes, dont les noms ont été transmis et confirmés par chacun des groupes :

Mouvement Indépendant	8 élus, présidé par Mme Isabelle Seydoux
Le Centre	7 élus, présidé par M. Patrick Genoud
PS – Les Verts	7 élus, présidé par Mme Marie Levrat
PLR	5 élus, présidé par Mme Nathalie Romanens Scaiola
UDC	3 élus, présidé par M. Jérôme Moret

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes, la convocation à la séance de ce jour a été adressée par courrier postal le 20 avril 2021 et annoncée dans la Feuille Officielle No 16 du 23 avril 2021, soit plus de 10 jours avant.

M. Daniel Bovigny demande si quelqu'un demande des modifications de l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel quel.

Ouverture officielle de la séance constitutive

M. Daniel Bovigny ouvre la séance :

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux, Mesdames et Messieurs,

A l'heure où nous soufflons les 5 bougies de cette nouvelle forme de législatif pour la commune de Vuadens, permettez-moi d'effectuer un rapide survol, sous forme de bilan et de projection au travers des 3 moments qui composent la ligne du temps : le passé, le présent et le futur.

Pour ce qui est du passé, je ne vais pas effectuer une analyse complète de ces 5 dernières années, mais me contenter de reprendre les enjeux évoqués par mon prédécesseur à cette place lors de la première séance constitutive, qui était dirigée alors par le doyen d'âge Jean-Luc Thomas, au printemps 2016.

Je le cite :

- *un nouveau visage que devra prendre le centre du village avec le déplacement de la Coop en face de la laiterie ;*
- *la métamorphose de la gare et le prolongement de Mobul jusqu'au Maupas ;*
- *la mise en place du concept Valtraloc si souvent appelé et qu'on ne voit toujours pas sur notre artère principale ;*
- *le développement futur du Pré de la Cure ;*
- *l'étude de nouvelles voies piétonnières, de lieux de rencontre plus chaleureux.*

Fin de la citation.

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

Comme on peut le constater, bon nombre d'objectifs ont été réalisés; mais il reste beaucoup de projets qui, même s'ils ont évolué favorablement durant ces 5 ans, ne sont pas encore entrés en phase de réalisation, la traversée de la localité étant celui qui a le plus occupé les différents groupes politiques et commissions du Conseil général depuis son instauration. Les crédits étant votés, gageons que ce chantier, qui devrait bientôt démarrer, sera évoqué comme élément du passé par celui ou celle qui me succédera à ce poste dans 5 ans ! Il en va de même pour le Pré de la Cure, l'aménagement de places publiques et de sport aussi en lien avec Valtraloc, ainsi que de nombreux autres projets en cours notamment ceux touchant à la mobilité et au bien-être de nos habitants.

Le présent, c'est ce Conseil général qui se reconstitue, et j'en profite pour féliciter chacune et chacun d'entre vous pour son élection et souhaiter plein succès dans cette fonction. Même si, il faut bien en convenir, cela n'est pas si facile, avec ce virus qui impacte la plupart de nos actions, nous empêchant de profiter pleinement de notre action politique, mais aussi de nos loisirs et autres contacts sociaux.

Soyons cependant optimistes et espérons que dans moins d'une année on puisse à nouveau vivre presque normalement en retrouvant nos activités associatives, en échangeant autrement que par visio-conférence et en reléguant le confinement à un mauvais souvenir. Cela à la condition, bien sûr, que chacun et chacune prenne conscience qu'il peut être aussi acteur de ce grand défi mondial qu'est l'immunité collective. Et que celle-ci ne sera atteinte qu'en poursuivant les gestes barrière, les tests de contrôle et, surtout, la vaccination, seul véritable remède à ce fléau comparable à la peste, le choléra ou encore la rage qui eux ont été combattus, voire éradiqués, grâce aux découvertes et développements de Louis Pasteur dans les années 80 ! 1880, je tiens à préciser...

Mais, si l'avenir sanitaire de l'humanité nous échappe souvent, nous avons tout de même prise sur le futur de notre village qui nous a été confié par nos citoyens.

Lorsqu'on parle d'avenir, nous ne sommes cependant pas tous égaux au sein de cette assemblée, le plus âgé d'entre nous étant du milieu du siècle passé et la plus jeune née au millénaire suivant!

Aussi, pour avoir une vision du futur de Vuadens qui n'ait pas subi trop de distorsions liées au vécu, j'ai demandé aux plus jeunes de chaque formation politique de se projeter dans l'avenir en me fournissant sa vision positive de ce que sera notre village dans 5 ans, sous forme de message court, au maximum 280 signes, comme un tweet (c'est à la mode) !

Voici donc leurs souhaits, mais sans indication du nom de leur auteur-e (à vous d'essayer de les retrouver; le premier étant facile, à mon avis...) :

Tweet n° 1 : Voilà que, sur mon vélo, je traverse le centre de Vuadens. Je constate que la vie du village bat son plein dans un centre sécurisé et arborisé, j'entends même les enfants qui arrivent pour aller à l'école, à pied, depuis un sentier spécial. Je reprends mon vélo pour me rendre en direction de Bulle et, me dirige vers la fameuse voie verte qui permet aux familles, personnes dans la fleur de l'âge et jeunes, d'aller à vélo ou en trottinette jusqu'au centre-ville de Bulle.

Tweet n° 2 : Si je n'avais qu'un souhait à formuler, ce serait que Vuadens garde son âme villageoise. Que ses habitants puissent se rencontrer et partager de bons moments tels que la Bénichon afin de

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

garder également l'esprit de nos belles traditions. Que nos enfants puissent toujours l'appeler village dans 20 ans et non ville attenante de Bulle. Donc fini les nouveaux projets d'immeubles en donnant la préférence aux maisonnettes et aux jolis petits quartiers.

Tweet n° 3 : J'aimerais voir plus d'espaces verts, utilisés pour valoriser la biodiversité et enrichir l'éducation des jeunes, avec des jardins potagers, floraux, des vergers et des étangs. J'aimerais moins de voitures et plus de place faite aux cyclistes et aux piétons. J'estime primordial aussi que l'on favorise une éducation axée sur l'acceptation de l'autre.

Tweet n° 4 : Je souhaite que l'on ait toujours des sociétés sportives et culturelles actives soutenant une vie villageoise vivante : Bénichon, fête des jeunesses, giron de musique, tir en campagne, tournois de foot...

- Un village indépendant, mais toujours en collaboration avec les communes de la Sionge et l'ARG.
- Une commune qui soutienne la transition énergétique (Cité de l'Energie)
- Le maintien de notre patrimoine et de nos traditions : Alpage, anciens bâtiments, Bénichon, Fête Dieu, 1^{er} mai, 1^{er} août...
- Un aménagement harmonieux aux tissus bâtis tout en préservant les belles surfaces agricoles de notre commune.

Tweet n° 5 : Que Vuadens garde son âme de village, qu'il ne disparaisse pas en « village-dortoir périphérique de Bulle ». Que l'on puisse encore s'identifier, à travers les diverses sociétés locales, à une vie villageoise. Il y a là peut-être un travail de présentation et de visibilité à développer autrement que par le site internet de la commune. Par exemple avec une brève présentation de société ou d'activités dans le bulletin communal à chaque trimestre. L'homme, qui devient de plus en plus individualiste, oublie souvent le rôle social et rassembleur d'une société ou club villageois.

En résumé de ces tweets, je relèverais tout d'abord, et c'est rassurant, qu'aucune des 5 personnes n'a parlé de modifier le taux d'impôt. Ni à la baisse, ni à la hausse, d'ailleurs !

Toutes et tous ont axé leur vision sur la qualité de vie, émettant le souhait notamment que Vuadens garde son âme de village, ses traditions, ses sociétés et ses fêtes villageoises. On retiendra également un vœu récurrent : que l'aménagement de notre territoire privilégie les places publiques vertes, une mobilité améliorée et sécurisée pour les piétons et cyclistes.

Merci donc, dans le désordre, à Nathalie, Sylvain, Marc, Marie et Elsa pour leur contribution.

Enfin, pour terminer, en dépit de tous ces éléments relevés qui évoquent plutôt un passé décomposé, un présent imparfait et un futur conditionnel, je vous invite à rester optimistes tout comme la vision de nos jeunes, tout en souhaitant à chacune et chacun de vivre 5 années riches en expériences dans un climat serein et constructif, dans la confrontation des idées, certes, mais dans le respect des personnes en tous les cas !

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

c) Election des scrutateurs/trices

M. Daniel Bovigny indique que les 4 membres actuels du bureau sont des scrutateurs/trices provisoires, mais la plupart vont rester dans les propositions.

Désignation du nombre de scrutateurs/trices :

Lors de la séance de préparation, il a été décidé de proposer le maintien d'un représentant par groupe, donc 5 membres.

M. Daniel Bovigny ouvre la discussion sur cette proposition. Personne ne désirant s'exprimer, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le Conseil général maintient l'élection de 5 scrutateurs, soit un représentant par groupe.

Elections des scrutateurs/trices pour la législature :

Les personnes suivantes sont proposées :

- Le Centre M. Yvan Kilchoer
- Mouvement Indépendant M. Bernard Sudan
- PLR Mme Nicole Berset
- UDC M. Jérôme Favre
- PS – Les Verts Mme Delphine Perrinjaquet

M. Daniel Bovigny ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Comme il y a 5 candidats pour 5 postes, il propose une élection tacite et demande si quelqu'un souhaite une élection au scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

Mmes Nicole Berset et Delphine Perrinjaquet, et MM. Yvan Kilchoer, Bernard Sudan et Jérôme Favre sont élus scrutateurs pour 5 ans.

Bravo !

d) Election des scrutateurs/trices suppléants/es

Désignation du nombre de scrutateurs/trices suppléants/es :

Lors de la séance de préparation, il a été décidé de proposer le maintien d'un représentant par groupe, donc 5 membres.

M. Daniel Bovigny ouvre la discussion sur cette proposition. Personne ne désirant s'exprimer, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le Conseil général maintient l'élection de 5 scrutateurs/trices suppléants/es, soit un représentant par groupe.

Elections des scrutateurs/trices suppléants/es pour la législature :

Les personnes suivantes sont proposées :

- Le Centre Mme Florence Romanens
- Mouvement Indépendant M. Vincent Genoud
- PLR Mme Anne-Catherine Barras
- UDC M. Joël Grandgirard

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

- PS – Les Verts M. Christian Levrat

M. Daniel Bovigny ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Comme il y a 5 candidats pour 5 postes, il propose une élection tacite et demande si quelqu'un souhaite une élection au scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

Mmes Florence Romanens et Anne-Catherine Barras, et MM. Vincent Genoud, Joël Grandgirard et Christian Levrat sont élus scrutateurs/trices suppléants/es pour 5 ans.

Bravo !

M. Daniel Bovigny :

Voilà ! Arrivé au terme de mon mandat de président, c'est certainement le plus court de toute ma carrière politique, je tiens à remercier le groupe de travail préparatoire et invite les nouveaux élus du bureau, à savoir le président, le vice-président et les scrutateurs, à prendre leur place et à entrer en fonction afin de poursuivre cette séance.

4. Prise de fonction du bureau du Conseil général

Le président, le vice-président et les scrutateurs rejoignent leurs places respectives.

M. Moradpour Alain prend la parole :

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs,

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas encore, M. Patrick Genoud a 52 ans, il est marié à Catherine et est l'heureux papa de 2 grandes filles. Il est économiste de formation et travaille pour l'UBS depuis plus de 20 ans en qualité de conseiller pour la clientèle commerciale. Il est également propriétaire du magasin Trilogie Sport à la Tour-de-Trême, spécialisé dans la course à pied, sport qu'il pratique très souvent et plutôt sur de longues distances.

M. Patrick Genoud est arrivé à Vuadens en 2002. Il a été membre de la commission financière de 2006 à 2016. Il est membre du Conseil général depuis 2016, Conseil général qu'il a d'ailleurs contribué à mettre en place à Vuadens.

M. Patrick Genoud remercie M. Alain Moradpour et cède la parole à M. le Syndic.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,
Mesdames, Messieurs,

A mon tour, au nom du Conseil communal, de vous saluer toutes et tous très cordialement pour cette séance de constitution du Conseil général.

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

La population de Vuadens vous a choisis en mars dernier pour la représenter durant la législature 2021 – 2026 parmi les 81 candidates et candidats au Conseil général. Que chacune et chacun soit remercié pour son engagement permettant d'entretenir la vie démocratique de la Commune, et que les élus/es soient félicités/ées pour leur résultat et leur futur engagement. Je profite aussi de féliciter le président et le vice-président pour leur nomination respective.

Après avoir été assermentés, vous siégez ce soir pour vous constituer formellement, ce qui permettra à la Commune de retrouver son pouvoir législatif. En effet, l'Etat démocratique est séparé en trois pouvoirs bien distincts avec chacun une fonction précise. Le législatif vote, entre autres, les lois, contrôle le pouvoir exécutif ou décide des budgets. L'art. 7 du règlement du Conseil général de Vuadens définit clairement vos attributions. Quant au Conseil communal, l'art. 60 de la Loi sur les communes lui confère aussi des attributions précises, comme l'administration de la commune.

Le Conseil général est l'endroit aussi pour partager vos idées, exprimer vos propositions ou poser vos questions.

L'Exécutif s'est également reconstitué mardi dernier. Les tâches qui lui sont dévolues ont été réparties par dicastère après avoir fait l'objet d'une discussion constructive en son sein dans un excellent état d'esprit. Ce ne sont pas moins d'une vingtaine d'associations intercommunales, d'ententes intercommunales ou de commissions qui ont fait également l'objet des répartitions. Chacune et chacun d'entre nous se réjouit désormais de pouvoir travailler ensemble pour le bien commun. Le Conseil communal comprend 4 nouveaux élus et 5 sortants. Il s'agira maintenant de prendre connaissance en détail des dossiers et d'en assurer la passation entre les anciens et les nouveaux. Nous nous sommes laissés un délai d'un mois pour le faire. Nous avons également prévu de mener une séance du Conseil permettant de discuter de la nouvelle législature et des principaux dossiers que nous souhaitons ou que nous pouvons réaliser. Mes collègues et moi avons prévu d'en discuter préalablement avec les forces politiques présentes dans la Commune. L'occasion pour vous et pour nous de partager nos attentes et nos préoccupations sur l'avenir de la collectivité.

Hormis ceci, certains dossiers sont déjà connus. Pour n'en citer qu'une partie :

- La réalisation de la traversée du village avec le réaménagement des places publiques
- La concrétisation du quartier du Pré de la Cure
- La réfection des routes communales et la détermination de zones 30 km/h
- La mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées
- La mise en œuvre des normes comptables et des directives MCH2
- La révision du Plan d'aménagement local
- La construction d'un nouvel EMS par et en collaboration avec le Réseau Santé Social de la Gruyère
- La mise en œuvre du Concept communal Senior +
- La labélisation « Cité de l'Energie » et la réalisation du cahier des charges idoine
- La réforme cantonale de la protection contre les incendies
- La collaboration avec les sociétés villageoises notamment en lien avec les infrastructures sportives et culturelles
- L'application du règlement de Police constatant une croissance des incivilités dans le village et sur le domaine public
- La révision notamment des règlements de l'eau, de l'épuration et celle du règlement relatif à la gestion des déchets

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

Outre ces dossiers, la Commune participe activement au sein d'Associations intercommunales ou d'Ententes intercommunales. Elle est tournée à la fois vers ses voisins du Bassin de la Sionge, avec Vulruz et Sâles, notamment pour le Triage forestier, pour l'EMS, pour la défense incendie, etc... mais aussi elle collabore avec les communes de l'agglomération bulloise, notamment avec le PA4 de Mobul. Sans oublier bien entendu de citer l'implication renforcée au sein des organisations au niveau du district ou du Canton, permettant une gouvernance régionale sur certains dossiers, notamment l'aménagement du territoire, les cycles d'orientation ou le tourisme.

Comme évoqué précédemment, je vous assure que le collège des 9 Conseillères et Conseillers est prêt et surtout motivé à œuvrer en faveur de la collectivité.

Comme la politique demeurera toujours l'art du possible, il s'agira maintenant pour le Législatif et pour l'Exécutif de travailler ensemble main dans la main pour faire avancer notre village.

Dans cet esprit, je vous donne déjà rendez-vous le 16 septembre 2021 pour une séance de présentation du dossier du Pré de la Cure, en particulier du MEP, et entre le 20 et 28 octobre 2021 (date encore à fixer) pour une séance de présentation des dossiers en cours et ceux qui vous seront proposés à l'occasion de la séance du Conseil général de décembre.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne suite de séance.

M. Patrick Genoud remercie M. Le Syndic et le félicite pour sa nomination.

M. Patrick Genoud adresse également ses félicitations à tous les membres du Conseil Communal pour leur engagement personnel pour le bien de notre village. Il remercie M. Daniel Bovigny pour l'ouverture de cette séance et félicite M. Jérôme Moret pour sa nomination en tant que vice-président du Conseil Général.

Il remercie l'ensemble de l'administration communale, mais particulièrement Mme Véronique Margueron, secrétaire communale, pour son travail important pendant tout le processus des élections dans un contexte inédit.

M. Patrick Genoud poursuit :

Chers et chères élus du Conseil Général,

Après avoir œuvré à la mise en place d'un Conseil Général à Vuadens et ensuite y avoir été élu pour une première législature, me voilà président de cette assemblée ! Bien que la fonction ne dure qu'une année, j'en suis très honoré et mettrai toute mon énergie pour en assurer les défis.

Nous avons vécu une première législature que l'on pourrait qualifier d'apprentissage. La deuxième à laquelle nous allons participer permettra de mettre en pratique les leçons apprises. Les débats seront certainement plus vifs, les interventions plus nombreuses et je m'en réjouis ! Je vous invite cependant au respect des opinions de chacune et chacun, au respect des personnes et des règles afin que le débat reste courtois et constructif.

Nos relations avec le Conseil Communal sont meilleures qu'elles ne l'étaient lors de la mise en place du Conseil Général. Nous pouvons cependant encore aller plus loin dans la collaboration et j'invite chaque groupe représenté au Conseil Communal à intégrer ses propres élus ou élues dans leurs discussions. Ce rapprochement permettra une meilleure connaissance des dossiers sur lesquels le Conseil Général devra se prononcer et permettra aux conseillères et conseillers communaux de

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Comme il y a 7 candidats pour 7 postes, il propose une élection tacite et demande si quelqu'un souhaite une élection au scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

Mme Isabelle Seydoux et MM. Alain Moradpour, Alain Genoud, Bernard Sudan, Claude Thürler, Joël Grandgirard et Christian Levrat sont élus.

Bravo !

b) Election des membres à la commission d'aménagement

Désignation du nombre de membres :

Lors de la précédente législature, 5 représentants du Conseil général, soit un par groupe, faisaient partie de la commission d'aménagement, ainsi que 4 membres du Conseil communal. Le Conseil communal a décidé d'être représenté par 3 personnes. Ce soir, il est donc proposé au Conseil général de passer à 6 membres.

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur cette proposition. Personne ne désirant s'exprimer, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas demandé, et la proposition est acceptée par main levée à l'unanimité.

Le Conseil général sera donc représenté par 6 membres sur 9 au sein de la commission d'aménagement.

Elections des membres pour la législature :

Les personnes suivantes sont proposées

- Le Centre M. Marc Progin
- Mouvement Indépendant M. François Morand
- PLR M. Michel Sudan
- UDC M. Jérôme Favre
- PS – Les Verts Mme Marie Levrat et M. René Leuenberger

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Comme il y a 6 candidats pour 6 postes, il propose une élection tacite et demande si quelqu'un souhaite une élection au scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

Mme Marie Levrat et MM. Marc Progin, François Morand, Michel Sudan, Jérôme Favre et René Leuenberger sont élus.

Bravo !

c) Election des membres à la commission de naturalisation

Désignation du nombre de membres :

Lors de la séance de préparation, il a été décidé de proposer le maintien d'un représentant par groupe, donc 5 membres. Pour rappel, un membre du Conseil communal fait partie de cette commission, avec voix consultative.

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur cette proposition. Personne ne désirant s'exprimer, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas demandé, et la proposition est acceptée par main levée à l'unanimité.

Le Conseil général fixe le nombre de membres de la commission de naturalisation à 5 personnes.

Elections des membres pour la législature :

Les personnes suivantes sont proposées

- Le Centre Mme Cindy Moret
- Mouvement Indépendant M. François Genoud
- PLR Mme Nicole Berset
- UDC M. Jérôme Moret
- PS – Les Verts M. Fabrice Brodard

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Comme il y a 5 candidats pour 5 postes, il propose une élection tacite et demande si quelqu'un souhaite une élection au scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

Mmes Cindy Moret et Nicole Berset, et MM. François Genoud, Jérôme Moret et Fabrice Brodard sont élus.

Bravo !

6. Election des commissions non permanentes

a) Election des membres de la commission de l'énergie

Désignation du nombre de membres :

Lors de la séance de préparation, il a été décidé de proposer le maintien d'un représentant par groupe, donc 5 membres. Une personne externe au Conseil général peut être membre de cette commission, pour autant qu'elle soit proposée par un groupe. Deux représentants du Conseil communal sont également membres de cette commission.

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur cette proposition. Personne ne désirant s'exprimer, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas demandé, et la proposition est acceptée par main levée à l'unanimité.

Le Conseil général fixe le nombre de membres de la commission de l'énergie à 5 personnes.

Elections des membres pour la législature :

Les personnes suivantes sont proposées

- Le Centre M. Claude Oberson
- Mouvement Indépendant M. Pierre-Alain Genoud
- PLR Mme Malena Telfser
- UDC M. Christophe Pittet
- PS – Les Verts M. Jonas Ottiger

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Comme il y a 5 candidats pour 5 postes, il propose une élection tacite et demande si quelqu'un souhaite une élection au scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

Mme Malena Telfser et MM. Claude Oberson, Pierre-Alain Genoud, Christophe Pittet et Jonas Ottiger sont élus.

Bravo !

b) Election des membres de la commission Vuadens demain

Désignation du nombre de membres :

Lors de la séance de préparation, il a été décidé de proposer le maintien de 7 membres.

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur cette proposition. Personne ne désirant s'exprimer, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas demandé, et la proposition est acceptée par main levée à l'unanimité.

Le Conseil général fixe le nombre de membres de la commission Vuadens demain à 7 personnes.

Elections des membres pour la législature :

Les personnes suivantes sont proposées

- Le Centre Mme Florence Romanens
- Mouvement Indépendant MM. Steve Gauthey et Sylvain Egger
- PLR Mme Nathalie Romanens Scaiola
- UDC Mme Crystel Follonier Dumartheray
- PS – Les Verts Mmes Delphine Perrinjaquet et Elsa Romanens

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur ces propositions de candidatures. Aucune intervention n'étant demandée, la discussion est close.

Comme il y a 7 candidats pour 7 postes, il propose une élection tacite et demande si quelqu'un souhaite une élection au scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

Mmes Florence Romanens, Nathalie Romanens Scaiola, Crystel Follonier Dumartheray, Delphine Perrinjaquet et Elsa Romanens, et MM. Steve Gauthey et Sylvain Egger sont élus.

Bravo !

c) Election des membres du Fonds Louis Guigoz

Désignation du nombre de membres :

Le règlement dudit fonds définit la composition de la commission, à savoir, un représentant par groupe, un représentant de la famille Guigoz (en l'occurrence M. Yves Guigoz), et 3 membres du Conseil communal. Cela représente donc une commission composée de 9 membres.

Lors de la séance de préparation, il a été décidé de proposer le maintien d'un représentant par groupe, donc 5 membres du Conseil général.

Séance de constitution du Conseil général du 5 mai 2021

- 13 décembre 2023
- 15 mai 2024
- 11 décembre 2024
- 21 mai 2025
- 10 décembre 2025
- 22 avril 2026 (fin législature)
- 6 mai 2026 (constitution nouvelle législature)
- 16 décembre 2026

Cette planification permettra à chacun de s'organiser en conséquence.

M. Patrick Genoud ouvre la discussion sur cette proposition. Personne ne désirant s'exprimer, la discussion est close. Le bulletin secret n'est pas demandé, et la proposition est acceptée par main levée à l'unanimité.

9. Divers

M. Patrick Genoud demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. La parole est donnée à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, je vous félicite pour l'excellent déroulement de cette séance constitutive. Vous avez toutes et tous accepté et pris des responsabilités au sein du Législatif et des diverses commissions; c'est de bon augure pour l'avenir. Contrairement à la précédente législature, nous regrettons de ne pouvoir vous offrir ce soir le verre de l'amitié, mais soyez-en rassurés, ce n'est que partie remise.

Par ailleurs, l'administration mettra à jour le site internet d'ici quelques jours, notamment avec la reconstitution du Conseil général et des diverses commissions.

M. Patrick Genoud remercie M. Le Syndic et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

M. Patrick Genoud :
La séance de la constitution du Conseil général a été faite et je vous invite, désormais, à travailler dans les différents postes auxquels vous avez été nommés.

La séance est levée à 20h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le doyen d'âge :
Daniel Bovigny



Le Président :
Patrick Genoud



La Secrétaire :
Véronique Margueron



